

Le programme scolaire de cette année

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **45 (1916)**

Heft 13

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Auguste Brachet, Paris, Hachette et C^{ie}. L'examen sera basé sur l'étude de cet ouvrage *déjà en automne 1916* et sera continué dans les mêmes conditions à l'avenir.

Fribourg, le 13 juin 1916.

Le Conseiller d'Etat, Directeur,

Georges PYTHON.



Le programme scolaire de cette année

Avec le premier mai, nos classes fribourgeoises se réorganisent. Les grands jettent un dernier adieu à l'école et une volée de jeunes y fait son entrée. L'instituteur tourne une page sur l'ancien programme ; il étudie le nouveau, le répartit et le met en chantier. Bien ordonné, très copieux, agrémenté de judicieux conseils pédagogiques et d'une nomenclature d'œuvres pédagogiques nouvelles, le programme, réuni en brochure, est devenu un guide précieux, fidèle compagnon de l'instituteur durant la laborieuse année scolaire.

L'étude du programme de calcul, sa comparaison avec celui de l'année dernière et avec les questions proposées aux élèves, lors des examens du printemps, nous amena à quelques réflexions que nous soumettons au *Bulletin*. Nous ne parlerons que du programme de calcul au cours supérieur.

Pour l'enseignement de cette branche, nos cours sont divisés en deux sections et chacune d'elle a un programme spécial à parcourir. Quelques modifications ont été apportées au programme officiel, page 22. Ainsi, l'étude des fractions ordinaires a été supprimée pour la première section du cours supérieur. Cette suppression est-elle un avantage? Nous ne le pensons pas. Et voici pourquoi.

L'étude de *la règle de trois* est ainsi limitée aux problèmes dont les quantités sont exprimées en nombres entiers, en nombres décimaux ou en fractions décimales, soit aux quinze premiers exercices contenus dans la V^{me} série, page 50, et à quelques autres à partir du N^o 22. Comment alors résoudre les exercices Nos 4, 5, 6 du partage proportionnel page 62, sans savoir effectuer les opérations relatives aux fractions ordinaires? L'instituteur doit donc trier les exercices dans l'enchevêtrement des problèmes d'applications. Il devra, en outre, en proposer de nombreux qui ne se trouvent pas

dans le manuel de l'élève. Nouvelle tâche encore qui obligera le maître à faire une nouvelle fois abstraction du manuel que l'élève possède.

Est-ce que peut-être cette modification serait le prélude d'une revision de nos séries de calculs?

Au vu du programme 1915-1916, les maîtres étaient en droit d'attendre des améliorations dans l'établissement des cartes de calculs pour les examens du printemps dernier. Mais hélas ! la modification apportée au programme n'ayant pas été soulignée à l'encre rouge, elle n'eut pas la bonne fortune d'être remarquée. Ainsi, les questions à résoudre à l'examen de fin d'année exigent la connaissance de tout le programme, alors que, logiquement — et pédagogiquement aussi — chaque section aurait dû recevoir des séries différentes dont les exercices découlaient des matières officiellement proposées à l'étude. Pour obtenir la note 1, chaque élève, sans distinction d'âge et de matières étudiées, doit résoudre *les quatre* problèmes de la série. Est-ce logique de demander à des élèves de 13 ans le même résultat en mathématiques que celui qu'on est en droit d'attendre de leurs camarades de 15 à 16 ans?

Il y a là, nous semble-t-il, une réforme à entreprendre. Elle apporterait à l'instituteur l'assurance que l'on cherche à juger au mieux son pénible travail ; elle donnerait aux élèves la certitude qu'ils ne seront appelés à ne résoudre à l'examen que des questions découlant du développement d'intelligence qu'ils ont atteint et que leur maître n'a pas failli à sa tâche en se conformant au programme qui lui a été officiellement tracé.

A. ROSSET, *instituteur*.



L'assemblée de Romont ¹

(Suite et fin.)

Le banquet.

Ce n'est pas une petite affaire de recevoir et de servir près de trois cents hôtes, alors que l'on en attend deux cents. L'hôtelier de la Maison-de-Ville de Romont eut à faire cette expérience et il s'en tira fort bien. Quelques invités

¹ Son départ avant la fin du banquet n'a pas permis au rédacteur du *Bulletin* de prendre toutes les notes nécessaires à un compte rendu complet : ce qui l'engage à reproduire celui qui a paru dans la *Liberté* et dont le contenu est d'un grand intérêt.